

Le Bureau du Procureur Général de la République rejette les dénonciations de l'opposition contre la présidente brésilienne.



Brésil, 16 février, RHC.-Le Bureau du Procureur Général de la République du Brésil a rejeté les dénonciations faites par l'opposition sur des irrégularités présumées dans la campagne pour la réélection de la présidente Dilma Rousseff en 2014, une question qui est encore analysée par le Tribunal Suprême électoral.

À ce sujet, les autorités de cet organe expliquent que les preuves ne démontrent pas l'existence des faits tellement graves pour autoriser la destitution de la présidente brésilienne et du Vice-président Michel Temer qui ont été élus lors de ce suffrage.

Le Procureur général, Rodrigo Janot, a précisé que pour destituer un président et un Vice-président, ils auraient du commettre de graves fautes. Ce n'est le cas ni de Dilma Rousseff ni de Michel Temer-a-t-il souligné.

La présidente et le Vice président brésiliens se heurtent à l'heure actuelle à quatre dénonciations auprès du Tribunal Suprême électoral. Il en restent trois qui seront analysées par le Bureau du Procureur.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/84313-le-bureau-du-procureur-general-de-la-republique-rejette-les-denonciations-de-lopposition-contre-la-presidente-bresilienne>



Radio Habana Cuba